



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 28 JUIN 2021
et publié le 28 JUIN 2021
Le directeur général des services

Colle

Pôle transitions et développement local

Décision n° 2021-130

Objet : Contrat de prestation de services avec l'entreprise Holland Bikes

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les actions mises en œuvre par la Ville en vue de favoriser la pratique du vélo sur son territoire,

APPROUVE le contrat de prestation de services à passer avec l'entreprise Holland Bikes pour la période du 3 mai 2021 au 30 mai 2021.

PRECISE que le montant de cette prestation est fixé à 4 175 € TTC.

DECIDE de le signer.

Fait à Sceaux, le 23 juin 2021



Philippe Laurent

Philippe LAURENT